

En s'engageant sur les « Nuits Franciliennes d'Orientation », tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

## Article 1 Présentation

Les Nuits Franciliennes d'Orientation forment un challenge regroupant plusieurs courses d'orientation au score et de nuit, toutes en région parisienne.

Le challenge est constitué de six manches organisées par six clubs différents, tous affiliés à la Fédération Française de Course d'Orientation.

C'est un championnat à la fois individuel et par équipe, même si certaines manches sont par équipe. In fine, le classement général du championnat sera d'abord individuel, puis par équipe, sur les 4 meilleurs classements individuels de chaque équipe.

Dans un souci d'équité géographique, ces départements sont représentés (Seine et Marne 77, Yvelines 78, Val d'Oise 95, Hauts de Seine 92, Essonne 91 et Val de Marne 94).

Pour participer au challenge, il suffit de participer à une seule de ces courses qui sont toutes égales en terme de points. Le challenge est ouvert à tous.

## Article 2 Les manches

Les six manches sont :

- La « Noctorientation » de DSA, qui se court en équipe de 3 à 5 , le samedi 5 décembre 2009
- La « CO de nuit du GO78 » qui se court en individuel ou en binôme le samedi 6 février 2010
- La « Nocturne d'ESPRIT RAID », qui se court en individuel ou en binôme, le samedi 13 février 2010
- La « Corrida des Sangliers » GENERATION RAIDS, qui se court en individuel ou en binôme,, le vendredi 12 mars 2010
- La CO OAHU, qui se court en binôme,, le samedi 20 mars 2010
- La « course au clair de lune » de LOA, qui se court en individuel, le samedi

## Article 3 Le classement et le système de points

Les 4 meilleurs classements sont pris en compte pour le calcul final.

Celui qui remportera le challenge est celui qui aura le plus de points après la dernière course.

Toute personne licenciée FFCO ou non licenciée peut être classée sur le challenge. Ces dernières devront simplement s'acquitter d'un Pass'Orientation le jour de la course.

Il y aura deux classements au général. Un classement individuel et un classement par équipe avec les 4 meilleurs par club, association ou nom d'équipe.

Bien que la première manche soit plus longue que les trois suivantes, qui possèdent le même format de 4h au score, toutes les manches vaudront le même nombre de points.

| En cas d'égalité de points au classement final, vous serez ex aequo.

Le classement individuel comportera deux catégories :

- un scratch
- un féminin

Le calcul de vos points est très simple et il est expliqué comme ci-dessous. Il dépendra de votre classement et du parcours que vous aurez choisi :

### Parcours Long

Le premier au scratch obtient : 200points  
Du 2<sup>ième</sup> au 99<sup>ième</sup> vous obtenez : 200 points - (votre classement)  
A partir de 100<sup>ième</sup> vous obtenez : 1 point

### Parcours Court

Le premier au scratch obtient : 100 points  
Du 2<sup>ième</sup> au 49<sup>ième</sup> vous obtenez : 100 points - (votre classement)  
A partir de 50<sup>ième</sup> vous obtenez : 1 point

## Article 4 le classement individuel

Bien que la Noct'Orientation se fasse par équipe de 3 à 5 personnes et que les autres épreuves peuvent se courir en individuel ou en binôme, le classement général sera individuel.

Par exemple, l'équipe A fait premier sur la Noct'Orientation et l'équipe B seconde. Et bien les 4 coureurs de l'équipe A auront 200 points et les 4 coureurs de l'équipe B auront 199 points.

Si Benoit, Paul, Alain et Jean qui faisaient tous partie de l'équipe « A » font respectivement 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sur la CO ESPRIT RAID, qui est en individuelle, cela fera le classement suivant :  
BENOIT 200+200= 400points, Paul 200 +199 = 399, Alain 200+ 198= 398, Jean 200 + 197 = 397

## Article 5 le classement par équipe

Ce classement se fait sur la base des 4 meilleurs participants de chaque club, association ou nom d'équipe commun. Il sera exclusivement au scratch.

## Article 6 La charte qualité

Les organisateurs s'engagent à faire des circuits d'orientation de qualité.

Pour cela, ils pré-baliseront les emplacements des balises avec des tickets de pré-balisage normalisés. Une fois le pré-balisage effectué, celui-ci sera contrôlé par une autre personne. Le jour de la course, lors de la pose des balises, des confettis seront mis au pied du poste. Les tickets de pré-balisages seront retirés en même temps que les balises à la fin de l'épreuve.

## Article 7 Chronométrage

Pour la garantie de l'équité, chaque manche des « Nuits Franciliennes d'Orientation » utilisera le système Sport-Ident pour le chronométrage. Des doigts électroniques seront fournis sur place.

## Article 8 Informatique et droits photos

Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements communiqués lors des 6<sup>e</sup> 4-manches des « Nuits Franciliennes d'Orientation » sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et liberté. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès des organisateurs.

Sauf demande expresse contraire par courrier aux organisateurs de chaque épreuve du challenge, vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant l'épreuve à des fins promotionnelles sur leurs sites internet ainsi que sur tout autre support. En outre, vous renoncez définitivement à réclamer aux organisateurs toutes formes de rémunérations et autres droits pour l'utilisation de ces images.

## Article 9 Assurances, autorisations et Pass'Orientation

Toute personne qui participe à une des courses devra impérativement avoir sa propre assurance de responsabilité civile. Et par le fait même de son inscription, il dégage les organisateurs de toutes responsabilités et de toutes poursuites.

De plus les non licenciés FFCO devront souscrire le Pass'Orientation obligatoire de 2,5 euros qui assure les participants et les organisateurs en cas de problème.

Les organisateurs de chaque manche, s'engagent à avoir obtenu les autorisations spécifiques pour ce type d'épreuves auprès des propriétaires et gestionnaires des sites utilisés.

## Article 10 Récompenses

Le premier au scratch et la première féminine d'un événement seront invités à l'événement suivant.

Le premier au scratch et la première féminine du challenge seront invités à tous les événements de l'année suivante et aura le titre de « meilleur orienteur nocturne » de la région.

La première équipe du classement général final aura une invitation sur la Noct'Orientation l'année suivante.

## Article 11 Maillot distinctif pour le leader

Le ou les leaders au classement général devront porter une chasuble distinctive fournie par l'organisation des « nuits franciliennes d'orientation ». Cette chasuble devra être rendue après chaque course aux organisateurs. A la fin du challenge, le vainqueur du classement général repartira avec la chasuble en trophée, si ce dernier n'est pas présent lors de la dernière manche c'est le vainqueur de la dernière manche qui le gardera.

## Article 12 Points organisateurs

Toute équipe qui participe à l'organisation d'une des manches des nuits franciliennes d'orientation a droit à des points organisateurs selon le principe suivant : 100% des points de sa meilleure course. Le nombre d'organisateur pouvant bénéficier de ces points est limité à 10 personnes par équipe ou association. Les points organisateurs ne peuvent être obtenus qu'une seule fois par coureur dans une saison

## Article 13 Organisation

Le règlement de chacune des organisations des « Nuits Franciliennes d'Orientation » est prioritaire sur ce règlement. Ce document ainsi que celui de chaque organisation peut être modifié sans préavis par les organisateurs.